

MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS

Hôtel Rivet
10 Grand'ru
30000 Nîmes

NETTOYAGE DES LOCAUX DE L'ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS

Date et heure limite de réception des offres le :

Vendredi 03 mars 2017 à 17h00

Règlement de la Consultation

Personne Publique : Ecole supérieure des Beaux-Arts de Nîmes

Adresse : Hôtel Rivet – 10 Grand rue – 30000 Nîmes

Tél : 04 06 30 12 00

Internet : www.esba-nimes.fr

Pouvoir Adjudicateur :

Madame la Directrice Générale de l'Ecole Supérieure des Beaux- Arts de Nîmes,
Christelle Kirchstetter

Article 1 : Objet et étendue de la consultation

1.1- Objet de la consultation

La présente consultation a pour objet le nettoyage des locaux de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes et la fourniture de produits et consommables adaptés dont le programme est défini dans le cahiers des charges techniques particulières.

1.2 - Etendue de la consultation

La présente consultation est passée en procédure adaptée en application de l'article 28 du code des marchés publics.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché sera conclu pour une durée de douze mois à compter du 18 avril 2017 ou de sa notification si celle-ci est postérieure à cette date. Il sera renouvelable par décision expresse du pouvoir adjudicateur. Le titulaire sera informé de la reconduction 3 mois avant la fin de validité du marché. Le titulaire ne peut renoncer à la reconduction.

Les délais d'exécution des prestations passées durant la période de validité du marché seront fixés dans le cadre de l'acte d'engagement et du C.C.A.P.

2.2 - Variantes et Options

Les variantes ne sont pas autorisées.

Le candidat devra présenter en option le nettoyage, une fois par an, des vitres de l'ensemble des bâtiments de l'ESBAN.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

2.4 - Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations seront financées sur le budget de l'ESBAN ;

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (R.C.)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.)
- L'acte d'engagement (A.E.)

Le dossier de consultation est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site de l'ESBAN :

<https://www.esba-nimes.fr>

Il est par ailleurs disponible sous format papier (à retirer au secrétariat de l'ESBAN) ou peut être envoyé par voie électronique.

Article 4 : Présentation des candidatures et des offres

4.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

Pièces de la candidature :

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site : <http://www.economie.gouv.fr/daj/archives-formulaires-declaration-candidat>

S'il s'appuie, pour présenter sa candidature, sur des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Le candidat déposera un projet de marché comprenant :

- L'acte d'engagement (A.E) dûment complété par le représentant qualifié de l'entreprise ayant vocation à être titulaire du contrat
- Un mémoire technique, contenant :
 - a. la description des moyens humains dédiés (CV et nombre d'heures par mois) avec la désignation d'un chef d'équipe et de son supérieur ainsi que leurs coordonnées.
 - b. l'organisation et la description des moyens de contrôle interne pour la vérification des prestations,
 - c. la description du matériel dédié,
 - d. un planning type d'intervention pour tous les bâtiments du site concerné avec la répartition des tâches par personnel,
 - e. la description de l'organisation et de la méthodologie pour la remise en état annuelle c'est-à-dire la réalisation des prestations annuelles.
 - f. la description des dispositions prises en cas d'arrêt d'un agent,
 - g. la liste des produits de nettoyage proposés avec leurs fiches techniques et les fiches de données de sécurité.

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

4.2 – Variantes

Sans objet.

Article 5 : Sélection des candidatures et jugement des offres

5.1 - Analyse des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il est constaté que des pièces, dont la production était réclamée, sont absentes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 6 jours à compter de la

réception de la demande émanant du pouvoir adjudicateur. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

5.2 - Jugement des offres

Les critères retenus pour la sélection offres sont :

Coût global de l'offre : 40 %

La valeur du critère prix (Np) sera évaluée sur dix points. La note maximum de 10 sera attribuée à l'offre la moins disante. La note de chacune des autres entreprises/sociétés sera calculée conformément à la formule suivante : Note = 10 x (valeur de l'offre moins disante/valeur de l'offre à calculer)

Méthodologie d'intervention et suivi des prestations (technique de nettoyage, dispositif de contrôle qualité mis en place, planning d'intervention proposé) : 30 %

Moyens humains dédiés (nb d'heures mensuelles) : 20 %

Moyens matériels dédiés (qualité des produits, valorisation des déchets) : 10 %

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de négocier avec le ou les entreprises/sociétés dont l'offre lui a paru intéressante.

L'offre la mieux classée sera retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour : Marché n° 2017-001– Nettoyage des locaux de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nîmes NE PAS OUVRIR
--

Ce pli sera envoyé par la poste en recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE NIMES
Hôtel Rivet - 10 Grand' rue
30000 NIMES

Ou déposé à la même adresse contre récépissé :

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h

Le pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites ne sera pas retenu ; il sera renvoyé à son auteur.

Les candidats pourront obtenir le dossier de consultation des entreprises par voie électronique suivant les modalités définies dans le présent règlement de la consultation. Toutefois, le seuil du marché étant inférieur à 90 000 € HT, le dépôt dématérialisé n'est pas autorisé.

Article 7 : Renseignements complémentaires

7.1 - Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard dix jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE NIMES
Hôtel Rivet - 10 Grand' rue
30000 NIMES
Courriel : administration@esba-nimes.fr

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, six jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

7.2 - Visites sur sites

La visite des locaux est obligatoire.

Deux visites des lieux sont organisées :

- Mardi 14 février 2017 de 9 heures à 13 heures
- Mercredi 15 février de 9 heures à 13 heures

Merci de contacter l'ESBAN, pour informer de votre présence à l'une ou l'autre de ces visites :

Tel : 04 30 06 12 00

Mail : administration@esba-nimes.fr

Les réponses aux éventuelles questions écrites formulées à l'issue de la visite seront adressées à tous les candidats au minimum six jours avant la date limite de remise des offres.

Il ne sera répondu oralement à aucune question lors de cette visite.